



Guide *pratique*

**Vous avez choisi
VACANCES POUR TOUS
pour votre enfant.**

Nous vous remercions de votre confiance. Croyez que nous mettrons tout en œuvre pour la mériter.

Nous vous invitons à lire attentivement ce guide. Il vous aidera à préparer le séjour de votre enfant.

Si les réponses à des questions que vous vous posez ne s'y trouvent pas, n'hésitez pas à nous contacter.

Les aides

→ *Bons CAF*

Les “bons-vacances” de la Caisse d’allocations familiales doivent être adressés à VACANCES POUR TOUS avant le début du séjour. Leur montant varie selon le département et le type de séjour choisi et **vient en déduction du solde du séjour**.

Chaque caisse a sa propre réglementation, et la responsabilité de VACANCES POUR TOUS n’est aucunement engagée si les “bons-vacances” ne peuvent être honorés pour une raison propre à l’une de ces caisses.

Les “bons-vacances” parvenus à **VACANCES POUR TOUS** après la date limite imposée par la CAF seront refusés. En aucun cas, ils ne doivent être remis au directeur du centre de vacances, ni expédiés directement à un organisme payeur.

→ *Autres aides*

Vous pouvez éventuellement obtenir d’autres aides. Renseignez-vous auprès des organismes suivants : mairie, conseil général, employeur, comité d’entreprise, école, Jeunesse au plein air, Secours populaire, etc.

→ *Attestations de présence ou de paiement*

Nous pouvons vous fournir des attestations de présence et de paiement sur demande écrite et dans un délai de six mois à compter de la fin du séjour.

Tous nos séjours enfants-juniors font l’objet d’une déclaration d’ouverture auprès des directions départementales du ministère de la Jeunesse et des Sports.

L’attestation financière ne pourra être établie que pour la part réglée par la famille à VACANCES POUR TOUS.

Les documents

→ *Le dossier individuel de l’enfant*

La fiche sanitaire doit être complétée, signée et remise aux animateurs le jour du départ de l’enfant. Toutes les rubriques doivent être complétées.

Nous attirons particulièrement votre attention sur la partie concernant les renseignements médicaux qui doit être **obligatoirement remplie et signée par le responsable légal de l’enfant**. Ne nous confiez pas le carnet de santé de votre enfant.

●●●●●●●●●● *Les documents*

Faites-en une photocopie si vous jugez utile de nous transmettre les informations qu'il contient.
Vérifier que l'enfant est à jour de ses vaccins.

Veillez aussi agraffer la copie de l'ordonnance si votre enfant suit un traitement médical, ou toutes consignes concernant sa santé.

➔ *Le certificat médical*

Le certificat médical n'est plus exigé, sauf pour la pratique de compétition sportive ou d'activité physique présentant certains risques : plongée sous-marine...

La fiche descriptive du séjour de votre enfant, compte tenu des activités susceptibles d'être pratiquées, vous donnera les précisions nécessaires.

➔ *La fiche de trousseau*

La fiche de trousseau n'est qu'indicative. Reportez-vous à la fiche descriptive du séjour pour les compléments indispensables.

L'inventaire du linge est vérifié à l'arrivée et avant le départ, pour les enfants de moins de 13 ans. À partir de 13 ans, nous estimons que le jeune est capable d'assumer seul la responsabilité de ses effets. Parlez-lui en...

➔ *La pièce d'identité*

Si elle n'est pas obligatoire, ne nous la confiez pas. Consultez la fiche descriptive du séjour.

Une pièce d'identité est indispensable pour tout séjour dont le transport s'effectue en avion. Elle est également obligatoire en cas de rapatriement sanitaire en avion.

➔ *Les étiquettes à bagages*

Veillez les compléter, puis attacher solidement une étiquette sur chaque bagage.

➔ *L'enveloppe d'argent de poche*

Elle doit être cachetée et complétée : le nom de l'enfant et la somme contenue doivent être mentionnés.

Elle sera contrôlée par la direction à l'arrivée au centre.

La fiche descriptive du séjour vous expliquera comment votre enfant pourra utiliser son argent de poche, et quel montant il est conseillé de lui donner.

ATTENTION !

La perte et le vol d'argent ne sont pas couverts par notre assurance.

→ Pièce d'identité

Ressortissants français ou de l'Espace économique européen (*)

Pour la France, une pièce d'identité est indispensable pour tout séjour dont le transport s'effectue en avion. Pour les autres pays européens, munissez votre enfant de sa carte nationale d'identité et d'une autorisation de sortie de territoire (uniquement pour les mineurs) délivrée par la mairie de votre domicile.

Pour les autres pays (sauf USA), se munir d'un passeport en cours de validité (reportez-vous à la fiche descriptive qui vous sera remise lors de votre inscription).

Si un visa est nécessaire, vous devez faire personnellement les démarches pour l'obtenir.

Attention : spécial USA !

• Depuis le 26/10/2005, les ressortissants français désirant se rendre aux USA sont dispensés de visa à condition d'être porteurs d'un passeport à lecture optique avec photo numérique ou d'un passeport biométrique.

Dans le cas contraire, un visa sera exigé.

• Depuis le 12/01/2009 est mis en place un système d'autorisation électronique de voyage (ESTA) en remplacement de l'actuelle fiche de renseignements remplie dans l'avion. Le formulaire doit impérativement être rempli par le voyageur muni de son passeport conforme et valide sur [https : //esta.cbp.dhs.gov](https://esta.cbp.dhs.gov). La validation de ce formulaire génère l'envoi à l'email mentionné d'une autorisation de voyage dont

le voyageur doit être doté avant d'embarquer sur un avion.

Elle sera valable pour une durée de 2 ans ou jusqu'à l'expiration du passeport.

Ressortissants de pays n'appartenant pas à l'Espace économique européen (*)

Ils sont souvent astreints à des exigences supplémentaires, notamment en ce qui concerne les visas. Si vous êtes dans ce cas, nous vous conseillons de vous mettre en rapport avec votre consulat. Celui-ci vous précisera les conditions d'accès aux pays traversés et vous aidera à entreprendre les démarches nécessaires.

Si vous vous trouviez dans l'obligation d'annuler le séjour parce que les démarches nécessaires n'auraient pas été faites, ou auraient été faites trop tardivement, nous ne pourrions effectuer aucun remboursement.

→ Formulaires de santé

Demandez à votre caisse de Sécurité sociale une Carte européenne d'assurance maladie pour chacun des pays de l'Espace économique européen (*).

Cette carte permet d'assurer la prise en charge des frais liés aux soins médicaux qui pourraient être dispensés à votre enfant dans ces pays.

→ Carte d'étudiant ou de lycéen

Elle est très utile car elle permet d'obtenir de nombreuses réductions ou gratuités. Demandez à votre enfant de se munir de sa carte de l'année scolaire en cours.



(*) Au 29.03.2007, l'Espace économique européen comprend les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède.

Informations diverses

→ *Séjours incomplets*

En cas de retour anticipé d'un participant dans sa famille pour une cause non couverte par notre assurance rapatriement, les parents ou personnes responsables de l'enfant devront rembourser son voyage retour ainsi que le voyage aller-retour de l'accompagnateur, augmenté de ses frais de mission.

Si le jeune est repris par sa famille, ou s'il quitte le centre avant la fin du séjour pour des raisons disciplinaires décidées par l'équipe d'animation, aucun remboursement ne pourra être obtenu.

→ *Frais médicaux*

- **Maladie** : le centre de vacances règle les frais médicaux immédiats.

Les parents remboursent VACANCES POUR TOUS. La caisse de Sécurité sociale, et éventuellement la mutuelle, remboursent les parents.

- **Hospitalisation** : dans un établissement public, la facture est adressée à la famille dans les mois qui suivent.

Dans un établissement privé, le centre de vacances règle les frais si l'établissement l'exige, et le processus reste le même ensuite (voir paragraphe précédent).

- **Accident** : tous nos centres étant assurés, les frais médicaux non remboursés (Sécurité sociale et mutuelle) sont pris en charge par notre assurance, l'APAC, sur présentation des bordereaux de remboursement accompagnés de la référence de sinistre qui vous sera communiquée.

N'oubliez pas de joindre tous les justificatifs de prise en charge par des organismes sociaux.

→ *Transport en train*

Pour les voyages en train, le billet collectif nous impose l'obligation d'acheter l'aller et le retour pour chaque enfant. Aucun remboursement ne sera possible dans le cas où votre enfant ne pourrait participer aux deux trajets.

→ *Transport en avion*

Une pièce d'identité est obligatoire pour les transports en avion, même dans le cas d'un séjour en France.

→ *Le lavage du linge*

Le lavage du linge non fragile est assuré dans tous nos centres de vacances construits en dur.

Dans les camps juniors, cette possibilité n'existe que partiellement. Dans ce dernier cas, des bacs à laver et de la lessive sont mis à la disposition des jeunes.

N'oubliez pas de marquer le linge de votre enfant (marque tissée et cousue).

ATTENTION !

Le lavage du linge n'est pas prévu quand le séjour a une durée inférieure à huit jours.

Conseils pratiques



→ *Le départ*

Soyez ponctuels et respectez l'heure de convocation.

Il est inutile d'arriver en avance, mais n'oubliez pas que les trains n'attendent pas ; et nous faisons partir nos autocars à l'heure prévue. Nous prévoyons, entre l'heure de convocation et l'heure de départ, un temps suffisant pour procéder aux formalités.

N'oubliez pas de préciser, dès l'inscription, l'endroit choisi pour le départ et le retour de votre enfant. Respectez votre choix.

→ *Le voyage*

Avec la valise ou le sac à dos, prévoyez de confier à votre enfant un petit sac de voyage dans lequel il aura à sa disposition de la lecture, un vêtement chaud et, éventuellement, de la nourriture.

La convocation de départ vous précisera si vous avez à fournir un panier-repas.

→ *Le courrier*

Vous aimez recevoir du courrier de votre enfant. Alors n'oubliez pas que pour lui aussi, une lettre reçue est un grand bonheur.

Nous incitons les participants à donner régulièrement de leurs nouvelles, mais ne vous alarmez pas trop si le courrier tarde...

Pensez à remettre à votre enfant des enveloppes, des timbres et du papier.

→ *Comportement des jeunes*

La participation à un séjour de vacances suppose l'engagement de chaque jeune à respecter les règles de bon sens de la vie collective. Il ne sera en conséquence toléré aucune forme d'agression, y compris

verbale. Tout jeune qui ne respecterait pas ces règles pourra faire l'objet d'un renvoi immédiat.

→ *Le téléphone*

Souvent le centre ne dispose que d'une ligne téléphonique qui devient vite saturée. Les enfants sont souvent à l'extérieur ou en activités loin du centre. Si toutefois vous voulez les joindre, vous pouvez appeler aux heures des repas.

→ *Téléphones mobiles*

Le téléphone mobile est un outil utile de communication de plus en plus utilisé par les jeunes, y compris en centre de vacances. Cependant, nous insistons sur le fait que l'usage abusif du téléphone mobile peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour collectif de vacances, et nous vous rappelons qu'en cas de vol ou de perte, VACANCES POUR TOUS ne peut en aucun cas être tenu pour responsable.

→ *L'argent de poche*

L'argent de poche est souvent source de problèmes en centres de vacances.

Donnez de l'argent à votre enfant, mais pas trop...

Deux solutions lui seront proposées :

- Les fonds seront collectés et centralisés par la direction du centre, et gérés le plus possible par les enfants selon différentes méthodes (chéquiers, fiches...) avec cependant des contraintes (horaires, retrait minimum...). Chaque enfant va chercher ou dépose son argent à son gré et se trouve libre de ses achats.

- L'enfant conserve son argent, et VACANCES POUR TOUS n'en est plus responsable.

Notre conception des vacances

→ *Le rythme du centre*

Le centre de vacances est un lieu de vacances. Il n'est donc pas question, à VACANCES POUR TOUS, d'imposer aux enfants un rythme de vie qui leur rappelle les contraintes du temps scolaire.

Nous nous efforçons de favoriser les besoins et aspirations de chacun. Dans tous nos centres, lever et petit déjeuner sont individualisés, et l'enfant participe à l'organisation de sa journée, dans laquelle le plaisir doit avoir une place de choix.

→ *La sécurité*

Elle est notre souci essentiel. Le centre de vacances reste le lieu où l'enfant est le plus en sécurité. Les statistiques le prouvent.

→ *Les activités*

- La formule "Multiactivité" offre un programme d'activités très large. L'enfant, ou le jeune, seront parfois amenés à choisir entre les unes ou les autres. Par ailleurs, nous n'obligeons pas un enfant à faire ce qu'il n'a pas le désir de faire.

- La formule "Vacances à thème" offre un choix d'activités plus limité, mais la pratique de ces activités est plus importante. Il est évident que les jeunes

qui s'inscrivent dans de tels centres s'engagent à suivre les cycles prévus.

- Certains centres offrent un compromis entre les deux formules décrites ci-dessus : une partie du séjour propose des vacances détente, l'autre des activités, en option ou non, pratiquées à un rythme soutenu.

Nos centres ayant des spécificités très différentes, il est indispensable de se reporter à la fiche descriptive de votre séjour pour avoir des précisions sur l'organisation et le déroulement des activités.

→ *L'animation*

VACANCES POUR TOUS, pour organiser ses centres de vacances, utilise le concours d'animateurs et de directeurs stagiaires ou diplômés. Certaines activités sont conduites par des professionnels.

Remarque importante :

Les informations contenues dans ce guide sont en principe valables dans tous les centres **VACANCES POUR TOUS**.

La fiche descriptive du centre vous donnera toutes les précisions complémentaires spécifiques.

VACANCES POUR TOUS
souhaite un agréable séjour à votre enfant.